

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 10/10/2017, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Coralie ARNOLD, Stéphanie DESPRETS, Véronique MOULIN, Ariane VEILANDE.

Messieurs David ALRIVIE, Franck BLANCHARD Thierry BRUGGEMAN, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN, Stéphane ROLLET, Franck WILFART

Pouvoirs : Danielle CHARTON donnant pouvoir à Stéphanie DESPRETS
Guy PIQUET donnant pouvoir à Sylvain QUOIRIN

Monsieur Franck WILFART a été nommé secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 18 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Affouages sur pied N° 001 – 16/10/17

Monsieur Thierry BRUGGEMAN, 1^{er} adjoint propose de délivrer des affouages sur pied dans les parcelles 32, 33, 37,61, 42 et 18, pendant la période 2018-2019 au tarif de 5 € le stère.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE d'attribuer des affouages sur pied et fixe le prix du stère à 5 € dans la limite de 30 stères par affouagiste, au-delà le tarif sera de 7 €, à effectuer pendant la période 2018-2019.**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires.**

Vote : Pour 13

Affouages façonnés N° 002 – 16/10/17

Monsieur Thierry BRUGGEMAN, 1^{er} adjoint, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix des affouages façonnés 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE de fixer le prix des affouages à 25 € le stère et de répartir les coupes en conséquence.**
- **FIXE les lots comme suit : lot de 6 stères**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires**

Vote : Pour 13

**Rémunération des enseignants dans le cadre des études dirigées
N° 003 – 16/10/17**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va mettre en place des études dirigées à compter du 6 novembre 2017.

Pour assurer le fonctionnement du service il envisage de faire appel, notamment, à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants qui seraient rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires. Les communes ont, en effet la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. Ces personnels seraient affectés aux études dirigées.

Cette organisation serait applicable pour l'année scolaire 2017/2018, et la rémunération sera en fonction des heures effectuées, à la vacation.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966, le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFF.

Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

| Nature de l'intervention / Personnels | Taux maximum au 1er février 2017 |
|---|----------------------------------|
| Heure d'étude surveillée et accompagnement à l'autonomie | |
| Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire | 20.03 € |

Le Maire propose de retenir ce montant.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année scolaire 2017/2018, de faire assurer les missions d'études surveillées, au titre d'activité accessoire, par des enseignants contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 1h30 par semaine.

AUTORISE le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la mise en place des études dirigées,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif.

Vote : Pour 13

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme N° 004 – 16/10/17

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération du 17 mars 2014.

Conformément à l'arrêté du 10 octobre 2017, prescrivant une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de VENIZY, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public durant un mois afin de lui permettre de formuler ses observations.

La mise à disposition du public sera effective du 2/11/17 au 2/12/17, aux heures et jours d'ouverture habituels de la mairie, 18 rue des Forges. Pour cela, un registre de concertation sera présent. Figureront également la notice explicative du projet de modification simplifiée, les avis des PPA, le compte rendu de la réunion d'examen conjoint (qui s'est tenue jeudi 28 septembre), l'arrêté prescrivant la modification simplifiée, ainsi que la présente délibération.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- **De mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, selon les modalités décrites plus haut.**

Vote : Pour 13

INFORMATIONS

Problème de coupures d'eau au Montelard :

Ces coupures sont dues à des tirages intempestifs qui dérèglent le fonctionnement du château d'eau.

Cantine :

Les demandes sont de plus en plus nombreuses : 70 enfants par jour en moyenne. La salle de restauration a actuellement 56 places.

Actuellement il y a 2 services, ce qui nécessite l'embauche d'un 5^e agent pour l'organisation et la sécurité des enfants.

Il y a plusieurs solutions possibles :

1. Refuser des demandes supplémentaires et prendre une décision sur la capacité d'accueil, avec ses conséquences : règlement plus strict, sélection sur « critères » et un manque d'équité possible.
2. Ajouter un agent supplémentaire pour répondre à la demande et garantir une offre satisfaisante ce qui entrainera un surcoût d'environ 3600€ sur l'année et par voie de conséquence une augmentation du prix ticket, (non révisé depuis 2013).

Une étude est en cours pour pallier ce problème en prenant en compte le rythme de l'enfant.

Antenne GSM :

Le site sera à disposition des opérateurs fin octobre. La mise en service des équipements par les opérateurs sera effective dans un délai de 3 à 6 mois.

FTTH :

Les travaux de raccordement à la fibre pour l'accès au très haut débit sont prévus pour la commune de Venizy pour la première phase, dans la période 2019-2021.

Réunion correspondant défense :

L'armée recrute : pour plus de renseignements prendre contact avec notre correspondant défense, David ALRIVIE, adresse courriel : s.d.alrivie@free.fr

Voirie :

Les travaux de voirie intercommunale prévus pour la commune de Venizy ont été répertoriés par la CCSA pour un montant récapitulatif de 164 334.94 € TTC. Ces travaux restent à valider.

La commune ne paiera que 15 % de ces travaux soit environ 24 650 €.

Inauguration chaufferie et Maison de la Culture :

Le jeudi 8 mars 2018 à partir de 11h.

Tourisme :

Une course d'orientation est prévue le 26 novembre 2017 dans la forêt de Venizy. Départ des Six-Frères à 10h.

Le panneau de circuit de randonnées est finalisé, il sera installé à la maison de la culture, courant novembre pour ouverture du parcours au printemps.
Les flyers sont en cours de réalisation.

Date des prochains conseils municipaux :

Jeudi 19 octobre 2017 à 8 heures

Lundi 20 novembre 2017 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 16/10/2017 : Affouages sur pied

Délibération n° 002 – 16/10/2017 : Affouages façonnés

Délibération n° 003 – 16/10/2017 : Rémunération des enseignants dans le cadre des études dirigées

Délibération n° 004 – 16/10/2017 : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme